

Le Yukon compte quatre hôpitaux généraux (151 lits): des hôpitaux à Whitehorse et Mayo sont dirigés par le gouvernement territorial; un autre à Whitehorse relève du ministère de la Défense nationale; et le dernier, à Dawson, est dirigé par l'Église catholique romaine. Sur les six médecins privés établis au Yukon, trois sont employés à temps partiel, à titre de médecins-hygiénistes, par le gouvernement territorial, et un autre par les Services de santé des Indiens. Un des trois dentistes du Yukon travaille à service intermittent au compte des Services de santé des Indiens.

Les onze hôpitaux et les huit postes infirmiers des Territoires du Nord-Ouest comptent un total de 648 lits, dont 461 sont occupés par des tuberculeux. Six hôpitaux situés à Aklavik, Chesterfield-Inlet, Fort-Simpson, Fort-Resolution, Fort-Smith et Fort-Rae sont dirigés par l'Église catholique. Deux hôpitaux situés à Aklavik et à Pangnirtung ainsi qu'un poste infirmier, à Hay-River, sont sous la direction de l'Église anglicane. La région administrative de Yellowknife dirige un hôpital. Des compagnies minières maintiennent deux autres hôpitaux à Port-Radium et à Norman-Wells. Les Services de santé des Indiens maintiennent six postes infirmiers, et l'Église pentecostale en dirige un à Hay-River. Les Territoires comprennent onze médecins, dont neuf sont à l'emploi des Services de santé des Indiens, huit infirmières d'hygiène publique et deux dentistes, dont six et un, respectivement, sont à l'emploi de ces mêmes services.

Au Yukon, c'est le Commissaire qui administre les services de santé réservés à la population non indigène. Le gouvernement territorial fournit un traitement complet, y compris le transport des tuberculeux et des malades atteints de poliomyélite, ainsi que des soins hospitaliers à l'intention des résidents indigents. Des subventions combler les déficits d'exploitation des deux hôpitaux généraux qui sont la propriété du gouvernement territorial. Les services d'hygiène publique comprennent la lutte contre les maladies contagieuses, les soins infirmiers d'hygiène publique, l'inspection sanitaire, et le dépistage de la tuberculose. Un médecin-hygiéniste en chef à temps partiel établi à Edmonton donne des conseils d'ordre technique sur le programme d'hygiène publique.

Les programmes de santé qui s'adressent à la population non indigène des Territoires du Nord-Ouest prévoient le traitement gratuit des tuberculeux, y compris le transport de ceux-ci, des soins hospitaliers gratuits pour les malades mentaux, le traitement gratuit des maladies vénériennes et le diagnostic gratuit du cancer, y compris le transport à la clinique d'Edmonton. Les indigents résidents ont droit aux services complets de médecin, de dentiste et d'oculiste, ainsi qu'aux soins dans les hôpitaux généraux. Il existe un programme spécial de services dentaires gratuits à l'intention des enfants âgés de moins de 17 ans. Afin d'aider les hôpitaux des missions, le gouvernement territorial verse tant par jour à l'égard de tous les malades payants. C'est le personnel des Services de santé des Indiens qui, en grande partie, s'occupe des services d'hygiène publique; le directeur de ces services fait fonction de médecin-hygiéniste en chef des Territoires du Nord-Ouest.

Section 2.—Statistique de la santé

La statistique de la santé nationale se limite actuellement aux vieilles séries bien établies et fort uniformisées sur la mortalité, les maladies transmissibles et les institutions. Les autres données sur la santé nationale en sont encore à leur enfance. Jusqu'à présent, la seule source de renseignements sur la maladie en général, les services de santé et les dépenses personnelles en soins médicaux est l'Enquête sur la maladie au Canada de 1950-1951. D'autres études touchent des problèmes particuliers de santé ou certains groupes de la population; d'autres sources, provinciales et autres, fournissent de nombreuses statistiques. Une conférence tenue en avril 1957, à laquelle ont participé de nombreux représentants des gouvernements et d'autres organismes intéressés, a mis en marche des rouages qui assurent le développement d'une statistique de la santé plus abondante.

La statistique des causes de décès paraît au chapitre de l'état civil, pp. 197-235; celle des hôpitaux, à la sous-section suivante; et celle des maladies à déclaration obligatoire, à la sous-section 3. La sous-section 2 porte sur certains résultats de l'Enquête sur la maladie au Canada et la section 4, sur les services infirmiers à domicile.